

## Exit aide un maniaco-dépressif à se suicider

Pas besoin d'être à l'article de la mort ou atteint d'une maladie incurable pour demander l'assistance d'Exit ou de Dignitas. En Suisse, les organisations d'aide au suicide accompagnent parfois dans la mort des malades psychiques. Un documentaire diffusé demain soir par la Télévision allemande suit le parcours d'un maniaco-dépressif, qui a décidé de mettre fin à ses jours avec l'association Exit. «Il faut en finir», déclare André Rieder, 56 ans, face à la caméra. A l'image, il n'a pas l'air malade. L'homme semble posé, il rigole même par moments. On est loin des personnes en fin de vie qu'on imagine recourir à la mort accompagnée.

Le quinquagénaire s'est inscrit chez Exit en mars 2010. Huit mois plus tard, après une longue enquête, l'organisation accepte de l'accompagner dans la mort. La date du décès est fixée au 1<sup>er</sup> décembre.

Suivi par une équipe de la Télévision allemande, André Rieder rend alors visite une dernière fois à ses amis. Les larmes coulent au moment de se dire adieu. Seul le candidat au suicide reste de marbre. Le jour fatidique, André Rieder va manger au res-

taurant avec son meilleur ami puis visite une exposition sur Picasso. A 18h00, il entre dans les locaux d'Exit, à Zurich, pour y boire le cocktail de somnifères fatal.

Une personne souffrant de graves troubles mentaux a-t-elle assez de discernement pour décider de faire appel à une organisation d'aide au suicide? Est-il légitime que celle-ci réponde à ces demandes? «Certaines maladies psychiques sont comme un cancer de l'âme et peuvent se révéler incurables, explique le Dr Jérôme Sobel, président d'Exit Romandie. La psychiatrie a aussi ses limites.» Il reconnaît toutefois que l'accompagnement dans la mort d'une personne atteinte psychiquement est une chose délicate.

Reste que la pratique est légale, encadrée par un arrêté du Tribunal fédéral datant de 2006. Les juges de Mon-Repos estiment qu'une expertise psychiatrique doit confirmer le diagnostic de la maladie mentale, certifier la capacité de discernement du patient, et montrer que les traitements n'ont pas permis de le guérir. (...)

**Simon Koch**

*Le Matin* du 17 février 2011